



Formation certifiante Psycho-praticien Thérapeute relation d'aide Psychopraticien

Quel statut du Psychopraticien?

Psychopraticien, c'est désormais le titre que vous pourrez porter si vous désirez vous engager dans une formation en psychothérapie.

« Le titre de psychothérapeute a été vidé de son sens... ». Suite à la loi qui a été délivrée en France, au Luxembourg et qui le sera prochainement en Belgique le statut de Psychothérapeute est un titre uniquement autorisé pour les personnes sortant d'étude universitaire.

C'est pourquoi tous les syndicats représentatifs de la profession se sont mis d'accord sur le terme de Psychopraticien – qui peut être assorti du qualificatif « certifié ».

Il s'agit d'une dénomination d'une activité professionnelle.

En quoi consiste le métier de Psychopraticien ?

Le terme Psychopraticien relationnel désigne des praticiens de la psychothérapie en thérapie brève, c'est-à-dire accompagnant des personnes qui veulent retrouver un équilibre de vie et trouver un chemin de guérison psychologique/émotionnel/physique.

Aucun pré-requis pour la formation

Aucun pré-requis n'est demandé pour la formation. Toutes personnes désireuses d'un changement personnel, professionnel peuvent acquérir la certification de Psycho-praticien.

- 60 heures de théorie.
- 80 heures de pratique.
- Examen théorique et pratique.
- Suivi thérapeutique individuel 1x/mois.
(obligatoire, non compris dans le montant. 20€/séance)

Matière de la formation en Psycho-praticien

- Les bases de la psychanalyse Freudienne

- Les bases de la psychanalyse Jungienne

- Les bases comportementales

- La psychopathologie psychanalytique

- Le développement de l'enfant

- Les bases de l'analyse transactionnelle (les états du moi)

- Formé [A.C.P](#)

- Les bases de la psychosomatique.

- L'ennéagramme.

- Formé [E.F.T](#)

- Les mécanismes de défenses.

- Les neurosciences et les neurosciences des émotions

- Formé [T.A.T](#)

- La déontologie de la psychothérapie.

- Formé [QUICK REMAP](#)

- Formé [T.I.P.I](#)

- Formé [F.L.A.S.H](#)

- Pratique.

Déroulement de la formation.

- Déroulement des années :

- janvier 2020-> décembre 2020

Dates fixées

- Dates de la formation :

- 1 X par mois -> 2 jours

Dates 2020

- 25/26 janvier
- 23 février
- 21/22 mars
- 25/26 avril
- 23/24 mai
- 13/14 juin
- 12/13 septembre
- 10/11 octobre
- 14/15 novembre
- 12/13 décembre

- Montant de la formation :

Formation complète : 3840€

-> Domiciliation de 320 euros par mois faites au préalable
(une preuve domiciliation vous sera demandée pour la période de janvier 2020 jusque décembre 2020)

CENTRE DE RESSOURCE PERSONNEL

Fiche d'inscription à la formation Psycho-praticien/thérapeute relation d'aide 2020



INFORMATIONS SUR L'ÉLÈVE			
Nom	Prénom	Date de naissance	->
Adresse		N°	
Ville	province	Code postal	
Téléphone	Adresse électronique		

FORMATION 2019/2020

FORMATION COMPLÈTE DE JANVIER 2020 À DÉCEMBRE 2020

DEROULEMENT MENSUEL

PAR MOIS : 1X 2 JOURS

DEROULEMENT DES JOURNEES

DE 9 :00 A 12 :00 / DE 13 :00 A 18 :00 (LE DERNIER JOUR LE COURS S'ARRETE A 17 :30 POUR REMETTRE EN ORDRE L'ETABLISSEMENT)

MONTANT ET MODE DE REMBOURSEMENT

MONTANT DE LA FORMATION COMPLETE :

3840€

LA SOMME SERA DUE COMME SUITE :

L'acompte et le document dûment rempli et remis font foi d'inscription.

- prélèvement de 320€ via mandat de domiciliation

(Mandat à remplir le 1^{er} jour de la formation)

320 € sera prélevé sur votre compte tous les 10 de chaque mois septembre 2019->juin 2020

(une preuve domiciliation vous sera demandée pour la période de janvier 2020 jusque décembre 2020)

COORDONNEES DU CENTRE DE RESSOURCE ET BIEN-ETRE

SAISELET LAURENCE

CENTRE DE RESSOURCE PERSONNEL

1, PLACE PATTON 6600 BASTOGNE.

Gsm : 0032/479.62.69.89

saiseletlaurence@live.be

COMPTE BANCAIRE :

BNP PARIBAS FORTIS

BIC : GEBABEBB

NUM : BE97 0017 6905 2149

COMMUNICATION : NOM/PRENOM+ ANNEE DE LA FORMATION + FORMATION SUIVIE

QUESTIONNAIRE POUR L'ÉLÈVE

QUEL EST VOTRE ACTIVITÉ ACTUELLE ?

POURQUOI AIMERIEZ-VOUS VOUS FORMER EN TANT QUE PSYCHO-PRATICIEN/THERAPEUTE RELATION D'AIDE ?

QUEL EST VOTRE PARCOURS DE VIE ?

POURQUOI ÊTES-VOUS ATTIRÉ VERS CETTE PROFESSION ?

CONTRAT FAIT AVEC LE CENTRE DE RESSOURCE PERSONNEL

1.0- CONTRAT ENTRE LA DIRECTION ET L'ÉLÈVE.

Le contrat, ici présent, oblige les parties à respecter ce qui suit :

- La direction s'engage à enseigner à l'élève tout ce qui est stipulé dans l'apprentissage (page 1) afin d'avoir une formation complète pour pratiquer en tant que Psycho-praticien/thérapeute en relation d'aide. Le syllabus de chaque matière sera donné le jour même de la formation et sera remis à l'élève en sa présence.
- La direction s'engage à fournir à l'élève : les syllabi, la pratique et les supervisions adéquats à la formation (le jour adéquat de chaque matière)
- La direction s'engage à respecter la vie privée de l'élève et de toutes les données de la vie privée stipulée sur le contrat ici présent.
- Il est important d'honorer le contrat afin d'éviter un maximum de déstabiliser le groupe qui a été mis en place.

1.1-CONTRAT ENTRE L'ÉLÈVE ET LA DIRECTION.

Le contrat, ici présent, oblige les parties à respecter ce qui suit :

- L'élève s'engage à respecter la vie privée de ses confrères.
- L'élève s'engage à être présent pendant les cours ci-décrits (page 1) dans le contrat. (si l'élève n'est pas présent, il devra refaire les cours manqués dans l'année ultérieure)
- L'élève s'engage à la confidentialité comme dans son futur travail de Psycho-praticien.
- L'élève s'engage à pratiquer les exercices qui lui sont demandés en cours et hors du cours.
- L'élève s'engage à n'avoir aucune discrimination ni envers ses confrères, la direction, le centre, les formateurs.
- Pour toute annulation, l'élève enverra une lettre recommandée avec accusé de réception.
- L'élève s'engage à verser 30% de la somme restante pour toute annulation de sa part après la signature du contrat.

A toutes transgressions à ce contrat, la direction se donne le droit d'exclure l'élève hors du cours.

2.0 ANNULATION DU CONTRAT DE LA FORMATION EN PSYCHO-PRATICIEN/THERAPEUTE RELATION D'AIDE.

Le contrat, ici présent, oblige les parties à respecter ce qui suit :

- La direction se réserve le droit d'annuler le contrat de la formation en Psycho-praticien par lettre recommandée si ce dernier n'a pas été respecté comme nommé dans les conditions des points 1.1 et ce, sans remboursement de ce qui a déjà été versé précédemment.
- Si l'élève résilie sa formation en psycho praticien, aucun syllabi ne lui sera remis à la suite de cette résiliation.
- Si l'élève résilie sa formation en psycho praticien, il quittera cette dernière, sans remboursement de ce qui aura été déjà versé précédemment et un versement de 30% de la somme restante lui sera réclamé avec un minimum de 250€.
- En cas de manquement, le centre se donne le droit de recourir à un huissier de justice en vue d'obtenir le remboursement de la somme dû restante.

2.1 ANNULATION DU CONTRAT DE LA FORMATION EN PSYCHO-PRATICIEN/THERAPEUTE RELATION D'AIDE (CAS PARTICULIER).

L'annulation de la formation Psycho-praticien après la signature du contrat, sera admise dans les cas suivant avec réclamation de 250€ pour clôture de frais de dossier.

Cas suivants :

- perte d'emploi (preuve de ce dernier faisant foi)
- problème de santé grave (preuve faisant foi)

Seulement dans les deux cas l'annulation de la formation sera acceptée dans les conditions de l'annulation 2.1

FAIT A LE/...../.....

SIGNATURE.....